



Madame Elsa LANG RIPERT, présidente du conseil scientifique, ouvre la séance à 14h15.

Constatant que le quorum est atteint, madame la directrice de l'INSPE introduit la séance par un point sur les membres du conseil :

- Présentation des nouveaux arrivants :
  - o Madame Séverine MILLOTTE a accepté de prendre la succession de madame Martine JACQUES pour occuper la mission de chargée de mission recherche, fonction qu'elle avait déjà occupée précédemment
  - o 2 nouveaux représentants des doctorants sont accueillis : madame Elysa VILLENEUVE et monsieur Rémy COTTEZ, doctorants à l'IREDU

L'ensemble des membres les remercie de s'investir dans les travaux du conseil scientifique et leur souhaite la bienvenue.

- Vacances de 3 sièges :
  - o 2 pour la représentation du laboratoire LIR3S et 1 personnalité extérieure
  - o Pour représenter les laboratoires, madame Elsa LANG RIPERT évoque une possible collaboration avec les collègues de l'Institut Agro de Dijon, dont les travaux portent sur l'analyse des pratiques professionnelles. Bien que leurs champs soient différents de ceux de l'INSPE, cette coopération pourrait être enrichissante sur le plan de la recherche et constituer une piste de travail complémentaire aux thématiques de l'Institut

Monsieur Frédéric MÉTIN mentionne que le laboratoire de l'IREM qu'il représente a un nouveau directeur, monsieur Patrick TARDIVEL, et il suggère qu'il serait intéressant de lui proposer d'intégrer le conseil scientifique de l'INSPE. Madame Elsa LANG RIPERT le remercie pour cette suggestion et lui confirme que des démarches seront menées en ce sens.

2

## 1\_Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 est soumis au vote et **approuvé à l'unanimité** des membres présents ou représentés moins une abstention.

## 2\_Bilan de l'exercice 2025

Madame Séverine MILLOTTE indique que 18 demandes ont été déposées au total selon cette configuration :

- 1 report de la demande BQR 2024 sur l'exercice 2025
- 2 demandes acceptées ont été annulées par les porteurs de projets
- 2 n'ont pu être menées sur 2025 et font l'objet d'une demande de report
  - o Répartition des 15 demandes financées :
    - 3 nouveaux projets de recherche
    - 1 poursuite de projet
    - 4 organisations de manifestations scientifiques
    - 1 aide à la publication
    - 6 participations à des colloques
    - En fin d'exercice : acquisition de matériel informatique pour les besoins de la recherche (2 500 €)

Concernant les dépenses, sur une enveloppe totale de 15 627 € accordée, 7 027 € ont été utilisés en frais de fonctionnement (sur 11 927 € prévus) et 2 346 € en masse salariale (sur 3 700 € prévus), soit un total de 9 373 € dépensés, laissant un solde disponible en fin d'exercice d'environ 5 600 €.

L'enveloppe du BQR fait l'objet d'un exposé quant à son montant et son utilisation :

- **Présentation historique de l'enveloppe :**
  - o 15 000 € alloués par l'université + 4 000 € abondés par la dotation de l'INSPE
  - o Le constat de la sous-consommation récurrente de ces 19 000 € soulève des questions
- **Présentation des comptes devant le conseil de la recherche de l'UBE :**
  - o En fin d'année 2025 ce conseil a demandé, à titre informatif, à l'INSPE d'exposer un bilan des actions financées sur ces fonds
  - o La présentation pluriannuelle par l'équipe de direction a montré l'évolution de l'utilisation des crédits
- **Vote du budget 2026 :**
  - o Les arbitrages budgétaires centraux, malgré cette sous-utilisation, ont abouti à la reconduction de la même somme de 15 000 € pour 2026
  - o Le conseil d'institut a décidé, dans le cadre du budget initial, de ne pas augmenter le BQR de la dotation de 4 000 €. L'INSPE couvrira ainsi des besoins sur d'autres lignes budgétaires
- **Nature des projets et projections :**
  - o Les aides pour des communications à des colloques étant majoritaires, il serait souhaitable de recevoir des demandes portant sur des projets de recherche
  - o Les membres du conseil soulignent que le faible nombre de demandes pour cette campagne 2026 peut s'expliquer par la conjoncture actuelle, parallèlement au BQR les enseignants-chercheurs devaient se rendre disponibles pour des dossiers de financements de recherches quasiment aux mêmes dates
  - o Afin d'assurer une bonne gestion des deniers publics, le conseil est sollicité pour trouver des procédés afin d'améliorer le taux de dépenses

### 3\_Evaluation des projets – 1<sup>ère</sup> campagne 2026

Madame la chargée de mission recherche rappelle que la demande BQR 26-01 a été soumise à la procédure de demande au fil de l'eau en raison du calendrier du projet. Monsieur Pierre LECEFEL a déposé une demande – **BQR 26-01** – concernant un soutien pour communication scientifique au colloque du gEvaPP à Dijon intitulée « *Un dispositif pour articuler situation de travail, activité et développement des apprentis* ». Il résulte de la consultation des membres du conseil, l'octroi de 270 € pour les frais d'inscription et la non prise en charge des frais de restauration, le colloque se déroulant à domicile.

Madame Séverine MILLOTTE souligne que seulement 4 projets sont à l'ordre du jour pour un montant total de demandes s'élevant à 1 268 €. Elle présente les dossiers ci-dessous avec l'appui des experts désignés pour l'examen des projets. Deux dossiers concernent des demandes de report et seulement trois nouveaux projets ont été déposés en incluant la demande au fil de l'eau.

Sur proposition de madame la vice-présidente du conseil, les membres accordent les deux demandes de report sans passer par de nouvelles expertises en raison du faible nombre de projets reçus.

- **BQR 25 – 06 – Report : Projet de recherche**  
Intitulé : « *Validation en situation d'une classe d'une échelle francophone de motivation en lecture* »

Portage : madame Séverine MILLOTTE  
Soutien demandé : 1 500 €

Le dossier, validé pour l'année 2025 pour 1 500 €, a pris du retard et la porteuse de projet prévoit d'engager les frais de masse salariale courant 2026.

- **BQR 25 – 14 – Report : Aide à l'édition**

Intitulé de l'ouvrage : « *Formations, enseignants et enseignements : évolution des savoirs et des pratiques* »

Portage : madame Martine JACQUES

Soutien demandé : 1 000 €

Le conseil avait octroyé 1 000 € pour l'année 2025 pour la publication de cet ouvrage collectif recueillant les textes issus du colloque de 2023 « *Individu et formation, une relation en complexité* » organisé par l'INSPE. En raison du décalage de la date de publication par l'éditeur, il est demandé d'engager les dépenses sur 2026.

Madame la chargée de mission présente ensuite les deux demandes soumises au vote :

- **BQR 26 – 02 : Aide à l'édition**

Intitulé de l'ouvrage : « *MEM-ISIS. Mieux comprendre le lecteur pour mieux enseigner la lecture littéraire* »

Portage : madame Séverine TAILHANDIER

Soutien demandé : 500 €

À l'unanimité les membres du conseil scientifique décident d'octroyer la somme de 500 €.

- **BQR 26 – 03 : Communication scientifique**

Colloque au Canada : « *XIX<sup>e</sup> Rencontres du Réseau international francophone de recherche en éducation et formation* ». Communication intitulée « *Relier développement professionnel pédagogique enseignant et environnements d'apprentissage au service de la réussite étudiante* »

Portage : madame DEMOUGEOT-LEBEL

Soutien demandé : 768 €

Les membres du conseil rappellent la première condition à remplir pour bénéficier d'un financement BQR : le porteur doit être un personnel de l'INSPE. Or madame DEMOUGEOT-LEBEL ne fait plus partie de l'INSPE depuis 2024. Le seul statut de chercheur associé à l'IREDU ne suffit pas pour la considérer comme un personnel de l'INSPE, en conséquence sa demande n'est pas recevable.

À l'unanimité, moins une abstention, les membres du conseil scientifique décident de ne pas octroyer de subvention.

À l'issue de l'examen des dossiers présentés ce jour, le montant total du financement accordé s'élève à 3 000 € (1 500 € en fonctionnement et 1 500 € en masse salariale).

#### 4\_ Examen des critères d'attribution pour les aides BQR

De façon liminaire et collégiale, il est rappelé que le BQR a pour objectif de soutenir financièrement des activités de recherche au sein de l'INSPE sans se substituer aux financements des laboratoires. Ce dispositif vise notamment à favoriser le développement de projets interdisciplinaires et à accompagner des initiatives qui rencontrent davantage de difficultés à obtenir un soutien financier, certains projets étant moins



## ◆ GRILLE DE CRITERES D'ATTRIBUTION POUR LES FONDS BQR

- **Objectifs** : -> Récapituler les règles utilisées depuis plusieurs années tacitement
    - > Apporter la transparence de la prise de décision
    - > Faciliter l'évaluation sur la base de règles objectives et simples
  - **Présentation formelle** : -> Liste des 5 types de projets
    - > Conditions à remplir pour chaque projet
  - **Appartenance à l'INSPE** : -> 1<sup>ère</sup> condition d'éligibilité : être personnel de l'INSPE
    - Condition de statut indiquée au début :
      - de la grille des critères
      - des dossiers de demande
  - **Co-financement** :
    - **Soutien à l'organisation de manifestations scientifiques**  
**Soutien pour communication scientifique lors d'un colloque**  
**Soutien à l'édition**  
L'INSPE finance 50 % au maximum du budget.  
Les laboratoires bénéficient de retombées positives du projet, à ce titre il semble légitime de présenter leur participation financière et cette formulation permet de leur laisser toute latitude pour apporter un soutien.  
1 exception : projets d'aide à l'édition menés intégralement par l'INSPE : aucune condition de co-financement.
    - **Soutien pour les nouveaux projets de recherche**  
**Poursuite de projets déjà financés précédemment**  
Plus particulièrement pour le lancement de nouveaux projets de recherche sur une année civile générant peu de résultats immédiats (publications, conférences...), d'autant plus dans des contextes où les projets sont peu soutenus par les laboratoires : principe d'un « co-financement souhaitable » (et non obligation de co-financement).  
Intérêt : soutenir des projets d'amorçage plus novateurs. Le BQR INSPE endosse un effet d'entraînement et agit comme un levier d'impulsion et d'incubation, permettant de produire des premières données et de préparer des projets plus ambitieux en dehors du cadre d'appels à projets très structurés relevant de thématiques encadrées.  
Enjeu : préserver la liberté d'initiative existant dans les INSPE pour des projets atypiques créateurs de collaborations improbables, émergentes, permettant de nouer des liens, sources de financements d'un nouvel ordre.
  - **Demande au fil de l'eau** :
    - Montant maximum : 600 €, en raison de l'absence d'expertise et de discussion par le CS remplacées par un vote par mail sous 7 jours après communication du dossier.
    - Possibilité de demander un financement complémentaire pour un projet déjà financé.  
Condition : montant limité et justifié. Tous projets sauf l'aide à l'édition. Examen de la demande : vote par mail sans expertise en amont.
- Les autres critères sont inchangés -
- Grille publiée sur le site internet de l'INSPE & envoi en PJ lors des campagnes d'appels à projets -

6

## ◆ FICHER DE SUIVI DU BUDGET

### Fichier Excel de suivi des dépenses articulé autour de 3 onglets complémentaires

- **Objectifs :** → Centraliser toutes les informations sur un même document  
→ Apporter le même niveau de connaissance à tous les intervenants  
→ Sécuriser l'ensemble du parcours pour éviter toute perte de données  
→ Remplacer la fiche navette
  
- **1<sup>er</sup> onglet « Budget prévisionnel » :**
  - **Phase d'utilisation :** Demande initiale
  - **Rédacteur :** Porteur de projets
  - **Objectif :** Détailler dépenses & recettes par nature et montant
  - **Condition :** Budget équilibré (dépenses = recettes)
  - **Numéro de BQR :** Attribution lors de l'étude du dossier d'un numéro d'ordre (« ANNEE – N° », exemple : 2026-01 - en haut à droite)  
Elément essentiel du suivi des dépenses sur tout support  
Rappeler systématiquement ce N° dans chaque échange
  
- **2<sup>ème</sup> onglet « Notification du vote du CS » :**
  - **Phase d'utilisation :** Semaine suivant le CS
  - **Rédacteur :** Chargée de mission recherche
  - **Objectif :** Traçabilité des échanges et officialisation de la réponse
  - **Contenu :** Montant attribué  
Commentaire explicatif le cas échéant  
Procédure d'engagement des dépenses  
Forfaits de remboursement UBE (rappel sur tous les onglets)
  
- **3<sup>ème</sup> onglet « Suivi budgétaire » :**
  - **Phase d'utilisation :** Après la notification
  - **Rédacteur :** Porteur de projets
  - **Objectif :** Engagement des dépenses
  - **Contenu :** A gauche - cellules bleues : reproduction des dépenses prévisionnelles du 1<sup>er</sup> onglet  
A droite - cellules blanches : renseigner les demandes détaillées de dépenses
  - **Condition :** Dépenses identiques à celles votées par le CS
  
- **Document partagé sur le cloud et procédure :**
  - Document accessible sur le cloud (+ pièces de la demande initiale)
  - Partage individuel entre chaque porteur + chargée de mission, responsable administrative, service financier, secrétariat
  - Le porteur formalise ses demandes en remplissant le fichier sur le cloud et en envoyant un mail aux adresses indiquées sur le fichier en précisant impérativement le numéro de BQR concerné

Cette présentation ne nécessitant pas de vote des membres du conseil, leur accord de principe est acté.

### 5\_Réflexion sur la modification du calendrier des appels à projets BQR et des conseils scientifiques

Madame la chargée de mission rappelle le calendrier 2026 et engage une discussion portant sur la proposition d'avancer la première vague dès septembre. Le dispositif suivant en résulte :

#### ◆ Année 2026

Calendrier du 2<sup>nd</sup> AAP 2026, après consultation des membres sur leurs disponibilités :

- 16 mars : lancement de l'AAP
- 20 avril : date limite de dépôt des demandes (soit 5 semaines de délais pour le dépôt)
- 27 avril - 12 mai : expertises
- 1<sup>er</sup> juin : conseil scientifique
- 2 - 9 juin : notifications de vote + fonds immédiatement disponibles

Utilisation d'un éventuel solde restant en juin :

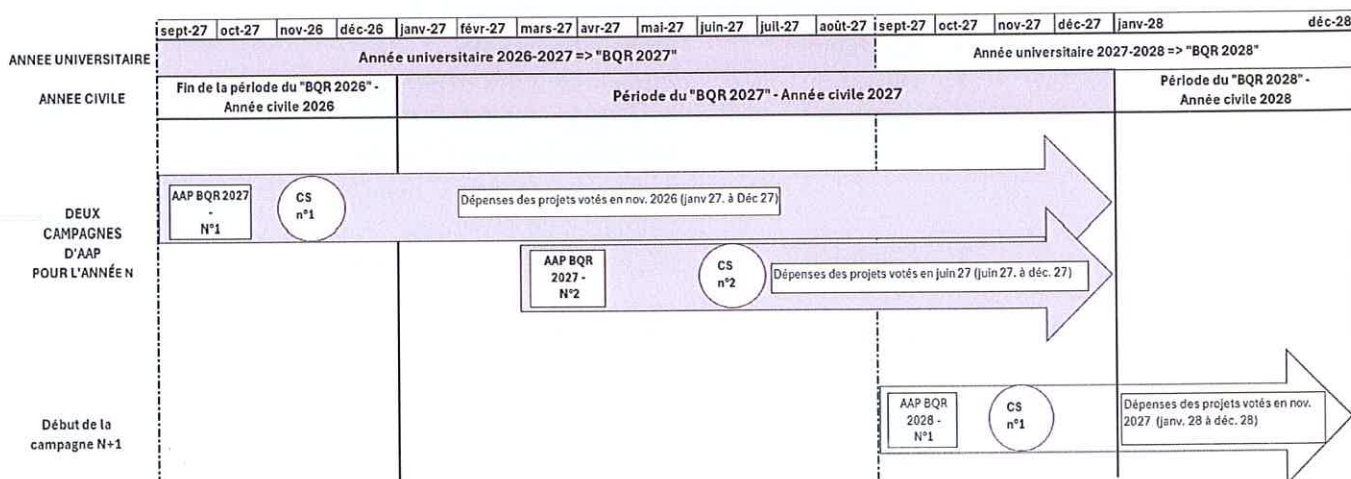
- Constitution d'un fonds de commun de matériel de recherche (enregistreurs, tablettes, ordinateurs, licences de logiciels...) mis à la disposition des porteurs évitant des achats individuels à chaque nouveau projet

#### ◆ Année 2027 et suivantes :

L'infographie ci-dessous illustre le nouveau calendrier (document disponible en annexe de ce relevé).

### ARTICULATION DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE AVEC L'ANNÉE CIVILE

(Exemple type pour l'année universitaire 2026-2027 et l'année civile 2027)



- En N-1 : anticipation des projets se déroulant sur l'année civile pour assurer une mise en œuvre dès le début d'année civile
- Période d'environ 5 semaines pour déposer les dossiers après le lancement des appels à projets
- Périodes de choix des experts, d'expertises et de préparation des CS prévues dans le calendrier

## ◆ CALENDRIER AAP BQR INSPÉ À PARTIR DE 2027

Le cadre de gestion est soumis aux règles suivantes :

- Périodicité du BQR : année civile
- Date de communication du budget alloué par l'université : courant d'octobre
- Rétroplanning : prise en compte de tous les délais (rédaction des dossiers, préparation des demandes, instruction des dossiers, désignation des experts, expertises, fixation des dates du CS et son organisation...)

A partir de 2027, le calendrier, en intégrant ces règles, optimise la date de démarrage des projets :

- **1<sup>er</sup> appel à projets : lancement au mois de septembre** (au lieu de mi-octobre)
  - Délai d'environ cinq semaines pour le dépôt des projets
  - Conseil scientifique courant novembre (au lieu du mois de janvier)
  - Engagement des dépenses dès mi-janvier à l'ouverture des commandes
- **2<sup>nd</sup> appel à projets : lancement au mois de mars**
  - Délai d'environ cinq semaines pour le dépôt des projets
  - Conseil scientifique courant juin
  - Engagement des dépenses dès le mois de juin

9

**Objectifs :**

- Donner une meilleure visibilité aux porteurs pour la préparation des prochaines vagues d'appels à projets
- Faciliter la planification des activités (recrutement de vacataires, collecte de données...)
- Apporter une meilleure articulation du rythme du BQR basé sur l'année civile avec la planification des recherches menées selon le calendrier universitaire, en couvrant de façon efficiente ces deux périodes complémentaires :
  - **Le 1<sup>er</sup> appel permet :**
    - D'anticiper les projets se déroulant au début de l'année civile
    - De commencer les dépenses plus rapidement (dès janvier)
  - **Le 2<sup>nd</sup> appel permet :**
    - D'engager rapidement des dépenses dès la rentrée de septembre
    - De couvrir de nouveaux projets dont les dépenses pourront s'étendre jusqu'à la fin de l'exercice 2027

Le débat entre les membres du conseil sur ces éléments a abouti à un accord de principe et il n'est pas nécessaire de procéder à un vote.

## 6\_ Questions diverses

### ● Prix poster doctorant - Jacques Ginestier 2026

Madame Séverine MILLOTTE aborde l'organisation du prix de poster doctorant à l'occasion de la 12<sup>e</sup> édition du Printemps de la recherche en éducation entre le 12 mars et le 4 juin. La date limite de dépôt des posters est fixée au 23 février 2026. Cette édition, sans thématique imposée, autorise tous sujets relatifs aux sciences de l'éducation. Les informations ont été transmises aux directeurs de laboratoires et diffusées aux collègues concernés.

### ● Accueil d'enseignants des universités libanaises - 27 au 30 avril 2026

Madame Cathy PERRET annonce que le programme de recherche « CEDRE 2026 » permet l'accueil de collègues d'universités libanaises à Dijon fin avril sur le thème de l'évaluation des compétences transversales des étudiants à l'université. Les partenaires libanais, davantage impliqués dans la formation des enseignants que dans la recherche, seront accompagnés pour développer cette dimension scientifique. Elle souhaite que ce séjour soit aussi l'occasion de créer des échanges et des collaborations autour de la formation des enseignants en organisant une présentation croisée des deux systèmes éducatifs et de formation des enseignants. Madame la directrice propose à madame Cathy PERRET de consulter les collègues du département MEEF afin d'envisager ces rencontres.

10

### ● Journée de la pédagogie intitulée « Accompagner le changement » - 26 février 2026

Madame Lucie CORBIN informe de l'organisation par le CIPE de la journée de la pédagogie intitulée « Accompagner le changement » et se déroulant le 26 février 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente du conseil scientifique lève la séance à 15h30.

La Présidente du conseil scientifique



Elsa LANG RIPERT